

25 mars 2023

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

### **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL.**

La location du logement communal est soumise à la convention PALULOS qui plafonne le loyer mensuel à 311€ pour une surface habitable de 57m<sup>2</sup>. A laquelle s'ajoute 89€ pour les dépendances garage et cellier. Soit un total de 400€ mensuel.

La condition de ressource est de 21000€ annuel brut maximum.

Toute personne intéressée peut dorénavant prendre contact avec la mairie soit par mail : [echenans2@wanadoo.fr](mailto:echenans2@wanadoo.fr) ou par courrier : 1 grande rue 25550 Echenans.

Les candidatures seront étudiées par le conseil municipal.

### **NOTA :**

La convention PALULOS devra être dénoncée car sa limitation ne permet pas à la commune d'équilibrer le loyer au remboursement des emprunts qui est de 500€ mensuel. Elle reste valide encore 3 ans avant réajustement.

### **INTEGRATION DE LA COMMUNE DE DAMPJOUX A PMA.**

Le désaccord entre la commune de Dampjoux et la Communauté de communes du pays maïchois ayant été levé par le préfet moyennant un ticket de sortie de 80000€, le rattachement de Dampjoux à PMA est donc officiel à compter du 1 janvier 2024.

Unanimité des présents.

### **RAPPORT EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT 2023.**

Le prix moyen de l'eau sur PMA 29 communes est 3,96€ par m<sup>3</sup> pour 2023.

Pour Echenans il est de 4,20€ le m<sup>3</sup> pour 2023 soit une facture de 504€ pour 120 m<sup>3</sup>. Soit 2,36€ pour l'eau et 1,84€ pour l'assainissement.

En France le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau est de 4,3 € pour l'année 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la facture pour Echenans passera à 532 € pour 120m<sup>3</sup> (4,43 € le m<sup>3</sup>) soit 2,5€ pour l'eau et 1,93€ pour l'assainissement.

### **SUBVENTIONS.**

Randonneurs de la vallée du Rupt : 50€. Conseil municipal du 30/05. Unanimité.

SPA Allondans : 100€. Conseil municipal du 30/05. Unanimité.

Association des malades d'Alzheimer Président Jean Paul DEBRIE:100€. 6 voix pour 2 abstentions.

### **REGLEMENT DE LA SALLE DE CONVIVIALITE.**

Après de nombreux échanges et devis rédhibitoires pour la commune, le conseil retient les éléments suivants :

- Interdiction d'utiliser une autre sono que celle qui sera installée par la commune avec une limitation des décibels.
- L'accès arrière de la salle sera strictement réservé aux livraisons.
- Une double caution sera demandée à la réservation incluant les nuisances.

Le type d'utilisation de la salle fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

### **SIVU DE LA CHAULIERE.**

Le bâtiment initial du regroupement pédagogique date de 30 ans et nécessite à ce jour une mise aux normes et un certain nombre de travaux. Le montant total estimé du projet se monte à 579000€. Dont environ 70% subventionnable. Reste à charge des 6 communes environ 200000€. Soit un prêt à taux fixe de 200000 € sur 20 ans et un prêt relais à court terme en attente du versement des subventions.

Les sommes restantes à charge des communes au prorata du nombre d'habitants sont les suivantes :

- Echenans : 3300€/an sur 20 ans.
- Issans : 4700€/an.
- Raynans : 6800€/an.
- Saint Julien : 3200€/an.
- Sainte Marie : 13000€/an.
- Semondans : 6300€/an.

### **BIBLIOTHEQUE.**

Nous rappelons que la bibliothèque reste ouverte tous les Mardis soir de 17h30 à 18h30 (jour d'ouverture du secrétariat) sauf vacances scolaires où les enfants ont d'autres activités.

Le renouvellement des livres est assuré par la Bibliothèque du Doubs à raison de 2 rendez-vous annuels.

Une navette livre également tous les 1 mois et demi les demandes supplémentaires ou les nouveautés demandées.

**Le conseil municipal**